

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE MARANGE-SILVANGE  
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 09 avril 2018**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Pouvoirs : 3  
Absents non excusés : 0  
Absents excusés : 1

Date de convocation : 3 avril 2018

**Etaient présents** : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Pascal JOLIOT ; M. Dominique WEYANT ; M. David HEIB ; M. Christian FORFERT ; Mme Hélène FAVRE MONNET ; Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ; M. Christian SCHMITZ ; M. Nicolas ROQUEL ; Mme Julie LAFFAYE ; Mme Enza BAROTTE ;

**Etaient absents excusés** : M. Gérard IMBS a donné procuration à M. Dominique WEYANT ; M. Claude NEVEUX a donné procuration Mme Hélène FAVRE MONNET ; Mme Cindy Dos REIS a donné procuration à M. Pascal JOLIOT ; Mme Véronique THILL ;

**Secrétaire de séance** : Mme Enza BAROTTE ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 19 mars 2018.

Mme Le maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB 4.2-014/2018 : Emploi travaux d'été pour les jeunes**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2,

Chaque jeune effectuera 35 heures maximum. La totalité des heures travaillées ne dépassera pas 350 heures.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à **SIGNER** les contrats d'été (saisonnier) des agents non titulaires à temps non complet, pour effectuer des travaux d'entretien des espaces verts.

- **Ces agents seront** rémunérés sur un indice de la nomenclature de la fonction publique correspondant au grade d'adjoint technique, 1er échelon.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le

Au registre suivent les signatures

Fait à Norroy Le Veneur, le 11/04/2018  
Mme Le Maire, N.ROUSSEAU